



**La charte africaine des droits des jeunes et sa pertinence pour le BIT**

**Charte Africaine de la jeunesse**



***Pourquoi une charte africaine des droits des jeunes?***

La charte répond à un appel lancé par les organisations des jeunes pour la reconnaissance des potentialités des jeunes comme partenaires, comme atouts et comme acteurs clés du développement, de la paix et de la sécurité en Afrique. Pendant trop longtemps, le rôle des jeunes comme agents de changement constructif a été obstrué par un manque de ressources humaines et matérielles. Il est temps aujourd'hui de prendre des mesures décisives pour les autonomiser. Il faudrait pour cela renforcer leurs capacités professionnelles, promouvoir le leadership des jeunes, accroître leurs responsabilités, mettre à leur disposition l'information qui leur permet de prendre des décisions bien informées et enfin leur permettre de participer à la gouvernance. Tels sont les objectifs de la charte africaine des jeunes

***Qu'est-ce que la charte africaine des jeunes ?***

La charte africaine des jeunes est le premier cadre d'action juridique international pour la jeunesse africaine. Elle a été adoptée à l'unanimité par les chefs d'État lors de la 7<sup>ème</sup> session ordinaire de la conférence de l'Union africaine tenue à Banjul, en Gambie, le 2 juillet 2006. Le document fait état des questions d'importance pour les jeunes (personnes âgées de 15 à 35 ans) parmi lesquelles : la participation au développement et à la gouvernance nationale, l'amélioration de l'accès à l'éducation et le renforcement des compétences, la réduction de la pauvreté, les efforts ciblés en vue de l'intégration sociale et économique des jeunes, la paix et la sécurité, les moyens de subsistance durables, le travail et la santé des jeunes. Ces questions constituent l'objet de 31 articles de la charte des jeunes.

## *Comment populariser la charte africaine des jeunes ?*

Il revient aux États membres de s'assurer que les droits et les libertés contenus dans la charte sont respectés, et les obligations, les responsabilités et les devoirs, compris par tous. A ce jour, la charte est diffusée à travers les médias, les écoles et diverses publications. Les jeunes devraient également jouer un rôle important dans la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la charte. Le plan d'action 2007-2015 a été au centre des discussions de la deuxième session ordinaire de la conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine (CMJ II) tenue du 12 au 15 février 2008 à Addis Abeba, en Éthiopie. Les ministres ont discuté de la manière d'accélérer la vulgarisation, la signature, la ratification et la mise en œuvre de la charte des jeunes dans les États membres. Vers la fin de la réunion, trois pays (Gabon, Mali, et Rwanda) ont ratifié la charte. L'île Maurice a soumis ses documents pour ratification à L'UA et dix sept pays ont signé la charte<sup>1</sup>.

## *En quoi la charte africaine des jeunes est-elle pertinente pour les organisations des NU et les autres partenaires ?*

La charte africaine des jeunes constitue un cadre continental cohérent qui permet aux organisations des NU, sous la houlette de la Commission économique pour l'Afrique et des autres partenaires, de soutenir les programmes de développement destinés aux jeunes de l'Union africaine. Les articles de la charte comprennent le mandat et les avantages comparatifs des organisations des NU et des autres partenaires pertinents. C'est pourquoi la charte est, pour les organisations des NU et les partenaires, une plate forme où harmoniser leurs activités et les programmes de développement des jeunes de l'Union africaine. Le comité directeur de l'ADFV invite les organisations des NU et les partenaires ainsi que l'UA à harmoniser leurs programmes axés sur les jeunes avec le plan d'action et le programme d'activités élaborés par l'UA en vue de la célébration de l'année des jeunes d'Afrique en 2008.

Au niveau national, les organisations des NU et les partenaires soutiennent les efforts actuellement déployés en vue d'accélérer les processus de signature, de ratification et de mise en œuvre de la CAJ.

## *Quelle pertinence de la charte africaine des droits des jeunes pour le BIT ?*

Deux parties de la charte sont d'importance cruciale pour le mandat et l'expertise du BIT, ce sont les articles 13 et 15 relatifs à l'éducation et au renforcement des compétences, aux moyens de subsistance durables et au travail des jeunes, respectivement. Le BIT contribue au niveau régional par des collaborations avec l'UA et en harmonisant son programme visant le travail des jeunes avec les plans d'actions de l'UA visant le travail des jeunes, le renforcement des compétences et le développement. (Ce qui est en train d'être fait sous les auspices du comité directeur ADFV). Au niveau national, les mesures et politiques favorables aux jeunes ont été identifiées dans plusieurs pays. Leur importance ne saurait être trop soulignée, comme le précise une des recommandations de la réunion des experts tenue lors de la deuxième session ordinaire de la conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine (COMY II). Il a été recommandé en effet que les États membres élaborent et revoient les mesures et politiques nationales de la jeunesse cohérentes avec la charte et formulent des plans d'action. Par ailleurs, les États doivent établir des réseaux nationaux et internationaux pour améliorer l'efficacité de leurs programmes de développement en faveur de la jeunesse. Pour le BIT, la formulation des plans d'action et des programmes nationaux pour le travail des jeunes doit être basée sur des politiques nationales clairement formulées. Là où des programmes spécifiques sur le travail des jeunes ont été élaborés par l'UA, des modalités de collaboration peuvent être négociées avec le BIT.

Pour plus de détails sur la charte :

<http://www.africa-union.org/root/UA/Conferences/Mai/HRST/Charter%20english.pdf>

<sup>1</sup> Bénin, Burundi, Tchad, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, La Gambie, Ghana, Libye, Mali, Mozambique, Nigeria, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo.





## QUE SE PASSE T-IL ?

Le 3ème forum sur le « partenariat avec l'Afrique » initié par Son Excellence Horst Kohler, Président de la République D'Allemagne, avec la collaboration de la fondation ZEIT, s'est tenu à Berlin, en Allemagne, du 24 au 25 janvier 2008. Des leaders de jeunes représentant l'Allemagne et 20 pays africains ont participé au forum. Le 3ème forum faisait suite à deux autres fora tenus à Wittenberg en Allemagne (Novembre 2006) et à Accra au Ghana (janvier 2007). L'objectif de cette initiative était d'activer un processus de dialogue pour aboutir à des solutions communes aux problèmes visés par la déclaration d'Accra. La déclaration d'Accra a été formulée par les leaders des jeunes d'Afrique en partenariat avec l'Allemagne en 2007. Elle identifie les principaux défis de l'actuelle coopération, ainsi que d'éventuelles solutions. Les quatre thèmes contenus dans la déclaration sont : l'environnement et l'habitat naturel; la violence et les conflits armés; l'éducation et les opportunités de travail; et la participation à la vie politique nationale. Le forum a été également discuté de la manière de renforcer le réseau et son influence sur la politique de développement allemande. L'une de ses principales recommandations a été la nécessité de sensibiliser les décideurs, les jeunes et les autres parties prenantes sur les objectifs et les méthodes du partenariat allemand avec l'Afrique et sur les recommandations de la déclaration d'Accra.

Le symposium national tenu à Windhoek en Namibie le 6 février 2008 a attiré une gamme variée de parties prenantes : ministres, ONG, organisations de la société civile, jeunes des 13 régions de la Namibie, organisations des NU et autres donateurs y ont pris part. Le BIT a été représenté par Joseph Ajakaye, Therese Abrahamsen et Hopolang Phororo. L'Honorable Peter Lilonga, Ministre adjoint du travail et du bien-être social, M. Simon Nhongo, Coordonnateur résident des NU, M. Ajakaye, directeur adjoint par intérim du BIT ont pris la parole à l'ouverture. Le discours a été prononcé par l'Honorable John Mutorwa, Ministre de la jeunesse, de la fonction publique, des sports et de la culture (MJFPSC). Une discussion animée s'en est suivie, autour de la question suivante : comment s'assurer de la participation des jeunes dans l'élaboration du plan d'action national relatif au travail des jeunes. Après le symposium, le 7 février, le MJFPSC et l'équipe BIT/YEN ont facilité une réunion, la première du genre. Des exposés techniques ont été faits sur le processus NAP visant à s'assurer que les participants partageaient une même compréhension des questions. La réunion a soumis des propositions sur un nombre de questions organisationnelles dont les suivantes : le premier hôte, la première institution, les premières institutions de coordination et les premiers ministères pour les groupes de travail. L'élaboration et la finalisation d'un plan d'action national, pratique et pouvant être mis en œuvre, basé sur une large appropriation par les secteurs publics et les ministères/départements sous la houlette du MJFPSC, sera une réalisation fort bienvenue.

## ÉVÈNEMENTS A VENIR

Cours de formation intitulé « S'attaquer aux problèmes du travail des jeunes », Turin, Italie, 7-16 juillet 2008.

Le centre international de formation du BIT organisera une formation d'une semaine et demie sur le thème : « s'attaquer aux problèmes du travail des jeunes ». La formation fait suite au cycle des mesures. En outre, dans le cadre du programme général du BIT concernant l'emploi, les participants examineront les idées et les méthodes les plus pointues permettant de promouvoir un plus grand nombre et de meilleurs emplois pour les jeunes. La formation vise les employés des ministères de la jeunesse, du travail, de l'éducation et de l'éducation technique, les représentants des syndicats des travailleurs et d'employeurs et des ONG. Le coût de la formation est de 3090 euros. Pour plus d'information, contacter emp itcilo.org

Autres sites sur le travail des jeunes :

[www.ilo.org/youth](http://www.ilo.org/youth)

[www.ilo.org/yen](http://www.ilo.org/yen)

[www.yesweb.org](http://www.yesweb.org)

[yen-wa.un.org](http://yen-wa.un.org)

<http://go.worldbank.org/48ZD6GMD70>

